## Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité	Scrutin d	Scrutin du	
Village de Pointe-des-Cascades	2020	10	04
	année	mois	jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Éric Lachapelle ,président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le

,	2020	09	04	
	année	mois	jour	777

## Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le

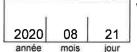


- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

## et

- est soit :
  - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
  - depuis au moins 12 mois, soit :
    - ⇒ propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
    - occupante unique d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
      - NOTE: Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.
    - ⇒ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires

ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le



Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

- 3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.
- 4. Toute personne dont l'isolement est ordonnée ou recommandé qui désire faire une demande d'inscription, de correction ou de radiation de la liste électorale doit transmettre sa demande par écrit au président d'élection. Une telle demande écrite doit, le cas échéant, être accompagnée de copies des documents prévus au deuxième alinéa de l'article 133 de la LERM devant accompagner une demande faite par une personne hébergée ou domiciliée dans un centre d'hébergement ou dans un établissement de santé (LERM, art. 134.1) peuvent être

remplacés par une attestation d'un membre du personnel confirmant son identité et son lieu de résidence. Les formulaires de demande de modification à la liste électorale sans avoir à se présenter devant la commission de révision sont disponibles sur le site internet de la Municipalité.

- 5. En vertu de l'arrêté 2020-060, les personnes dont les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent l'isolement sont les suivantes :
  - les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
  - les personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie;
  - les personnes présentant des symptômes de COVID-19;
  - les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
  - les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19.
- 6. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :

52, chemin du Fleuve

Pointe-des-Cascades, J0P 1M0

Jours pour présenter des demandes				
Dates :	Heures:			
21 septembre 2020	De : 19 h	à : 22 h		
22 septembre 2020	De : _10 h	à: 13 h		
22 septembre 2020	De : 14 h 30	à: 17 h 30		
	De :	à:		

Signature

Donné à

Pointe-des-Cascades

le 2020

.0

09 11

année mois jour

Pour le président d'élection Éric Lachapolle

## Certifical d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité	Scrutin	du		
Village de Pointe-des-Cascades	202	0 10		)4
Village de Politie-des-Cascades	anné		c w	ur
	anne	e mo	s jo	<u>ui</u>
Je,, certifie, sous mon serme	ent d'off	ice, qu	е	
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier				
Avis de révision de la liste électoral	o la foo	on ouiv	anta :	
Avis de revision de la liste electoral a été publié à la date et d  Nom de l'avis	e la laç	on Sulv	ante.	1
❖ Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :				
affichage au bureau de la municipalité le				
année mois jour				
et				
insertion dans le journal	_ le			
Nom du journal	а	nnée r	nois	jour
Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :				
affichage le 2020 09 11 aux deux endroits prévus				
affichage le 2020 09 11 aux deux endroits prévus :				
1. Hôtel de ville, 105, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, J0P 1M0				
Endroit				_
2. Site internet, section avis public				
Endroit				
Signature				_
Signature				
	0005		4.	
Donné à Pointe-des-Cascades , le	2020	09	11	
Municipalité	année	mois	jour	
A				
$\infty$ .				
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier				
1 Issues a sissually grenter ou secretaire-tresorier				